

LA GRANDE TOMBOLA DU SOUFFLE 2025

Règlement

Article 1 – Organisateur

La **Fondation du Souffle**, fondation reconnue d'utilité publique dont le siège est situé 68 boulevard Saint-Michel, 75006 Paris, organise une tombola solidaire en ligne dont elle sera bénéficiaire.

La Fondation du Souffle, reconnue d'utilité publique, soutient la recherche en pneumologie et mène des actions de prévention pour lutter contre les maladies respiratoires.

La totalité des recettes de la tombola sera affectée au financement des missions menées par la Fondation du Souffle.

Article 2 – Durée

La tombola se déroulera du 20 septembre 2025 8h au 4 novembre 2025 18h (clôture des participations), exclusivement en ligne via la plateforme sécurisée GoTombola :

<https://tombola-lesouffle.org>

Le tirage au sort sera effectué de manière aléatoire, par un algorithme sécurisé, le 5 novembre 2025 à 15h30, conformément aux dispositions de l'article 7 ci-après.

Article 3 – Conditions de participation

La tombola est ouverte à toute personne physique majeure, résidant en France ou à l'étranger, à l'exception des membres du personnel permanent et ponctuel, des membres du Conseil d'Administration de la Fondation du Souffle, de leurs frères, sœurs et enfants. Les conjoints, partenaires pacsés et concubins de l'ensemble des personnes listées au présent paragraphe ne sont également pas autorisées à participer à la présente tombola.

Chaque participant devra fournir les informations listées à l'article 4 ci-après.

Le nombre de participations par personne n'est pas limité.

Les participants n'ont aucune autre obligation d'achat que le ou les tickets pour participer à la tombola.

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.



POUR COPIE CONFORME

Article 4 – Modalités de participation

La participation à la tombola solidaire se fait exclusivement en ligne via la plateforme sécurisée GoTombola, accessible sur ordinateur, tablette ou smartphone, à l'adresse suivante : <https://tombola-lesouffle.org>.

Les billets électroniques sont proposés au prix unitaire de cinq (5) euros TTC. Des packs de tickets sont également proposés aux tarifs suivants :

- 4 tickets pour 20 €
- 10 tickets pour 50 €
- 20 tickets pour 100 €

Ces packs ne constituent pas des offres commerciales ou promotionnelles au sens du Code de la consommation. Ils visent uniquement à faciliter la participation et garantissent l'égalité de traitement entre tous les participants.

Le paiement s'effectue en ligne via un système sécurisé (carte bancaire, Apple Pay, PayPal, Google Pay – liste non exhaustive).

À chaque billet acheté correspond un numéro unique généré automatiquement. Une fois la commande validée, le participant reçoit un e-mail de confirmation contenant le(s) numéro(s) de billet(s) attribué(s).

Au total, 6 000 billets électroniques seront initialement proposés à la vente. La Fondation du Souffle se réserve la possibilité d'augmenter ce nombre dans l'hypothèse où tous les billets viendraient à être vendus avant la date de clôture des participations de la tombola (le 4 novembre 2025 à 18H).

La période de participation s'étend du 20 septembre 2025 8h au 4 novembre 2025 18h inclus. Aucun autre mode de participation ne sera accepté.

Pour que la participation soit validée, le formulaire en ligne doit être intégralement complété, avec les informations suivantes : nom, prénom, code postal, ville, numéro de téléphone et adresse e-mail du participant.

Chaque participant(e) devra également cocher une case certifiant qu'il est majeur(e).

Dans le cas où un participant achète un ou plusieurs billets au nom de tiers, c'est l'acheteur qui assume cette déclaration pour l'ensemble des billets achetés.



Article 5 – Programme de parrainage

Dans le cadre de la tombola, un dispositif de parrainage est mis en place afin de permettre aux participants de promouvoir l'opération et d'obtenir des chances supplémentaires de gain.

1. Après l'achat de son ou ses tickets de tombola, chaque participant aura accès un lien de parrainage personnalisé via un bouton dédié dans le mail de confirmation reçu suite à son achat
2. Ce lien peut être partagé par le participant auprès du plus grand nombre par l'intermédiaire du ou des canaux de communication qui lui conviendront
3. Chaque semaine (tous les samedis à compter du samedi 27 septembre et jusqu'au samedi 1er novembre inclus), le participant ayant généré, au moyen de son lien de parrainage, le plus grand nombre de ventes de tickets supplémentaires se verra attribuer cinq tickets gratuits supplémentaires. Ces tickets seront ajoutés automatiquement à son compte de participation dans les jours qui suivront et en tout état de cause avant le tirage au sort.

Ce dispositif de parrainage n'entraîne aucune obligation d'achat supplémentaire et constitue un avantage gratuit lié à l'implication bénévole des participants.

Ce mécanisme vise à encourager la mobilisation autour de la lutte contre l'ensemble des maladies respiratoires et à renforcer le caractère solidaire de la tombola.

Article 6 – Dotations

Les lots mis en jeu dans le cadre de la tombola solidaire sont offerts gracieusement par les partenaires de la Fondation du Souffle.

La liste complète des lots, précisant leur nature et leur valeur estimée, est annexée au présent règlement et consultable en ligne à l'adresse suivante : <https://tombola-lesouffle.org>.

Les dotations seront attribuées aux gagnants telles qu'annoncées. En cas d'impossibilité, pour une raison indépendante de sa volonté, de fournir l'un des lots initialement prévus, la Fondation du Souffle se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente, sans qu'aucune réclamation ni contestation ne puisse être formulée à ce titre par le gagnant concerné.

Les frais éventuels liés à l'utilisation, au transport ou au déplacement nécessaires à la remise ou à la jouissance d'un lot demeurent intégralement à la charge du gagnant. De même, tous les frais relatifs à l'entretien, à la maintenance, à la réparation ou à



toute garantie associée aux lots restent à la charge exclusive du gagnant. En aucun cas ces frais ne pourront être réclamés à la Fondation du Souffle.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation, réclamation, échange, ni contrepartie en espèces. Ils sont strictement personnels, non cessibles et non échangeables, et ne peuvent être utilisés que dans les conditions spécifiques décrites pour chaque lot sur le site <https://tombola-lesouffle.org>.

Article 7 – Tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué de manière aléatoire, par un algorithme sécurisé, le 5 novembre 2025 à 15h30, par voie électronique, sous le contrôle de Maître Didier Richard, commissaire de justice, 27-29 rue des Poissonniers à Neuilly-sur-Seine (92).

L'huissier est en possession des codes d'accès à l'interface de gestion de la tombola.

La Fondation du Souffle se réserve le droit de remplacer l'huissier mentionné en cas d'empêchement.

Les gagnants seront informés par e-mail dans les 10 jours suivant le tirage des modalités d'attribution des lots, soit au plus tard le vendredi 15 novembre 2025. La liste des gagnants (prénom, initiale du nom, numéro du ticket associé) sera publiée sur le site de la Fondation du Souffle et/ou sur la page de la tombola : <https://tombola-lesouffle.org>.

Les gagnants auront un délai d'un mois pour réclamer leur lot à compter de la date de l'annonce. Passé ce délai, les lots non réclamés seront acquis par la Fondation du Souffle.

Une seule dotation sera attribuée par gagnant, étant entendu que pour les besoins du présent règlement, un « gagnant » est défini comme une personne physique majeure, et non un ticket.

Article 8 – Données personnelles

Les informations communiquées au cours du jeu feront l'objet d'un traitement informatique.

Ces informations sont destinées au bon déroulement de la tombola. La Fondation du Souffle s'engage à respecter la confidentialité des données à caractère personnel communiquées par l'utilisateur, et à les traiter dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).



Les données à caractère personnel recueillies sont : nom, prénom, code postal, ville, numéro de téléphone et adresse e-mail du participant.

Les informations recueillies auprès des participants sont enregistrées et utilisées par la Fondation du Souffle pour leur adresser des informations sur la tombola et sur la Fondation du Souffle. Ces données ne seront transmises qu'aux tiers nécessaires à la bonne gestion de la tombola (huissier de justice, prestataire de billetterie), et ne seront jamais cédées à des fins commerciales.

Conformément au règlement général de protection des données (RGPD) du 25 mai 2018, les participants peuvent exercer leur droit d'opposition et/ou d'accès aux données les concernant et les faire rectifier en contactant la Fondation du Souffle par mail : dpo@lesouffle.org ou par courrier : Fondation du Souffle, 68 boulevard Saint-Michel 75006 Paris.

La politique de protection des données personnelles de la Fondation du Souffle est disponible [ici](#).

Article 9 – Utilisation de l'identité des gagnants

En participant, les gagnants autorisent la Fondation du Souffle à utiliser leur prénom, initiale du nom et leur commune de résidence dans ses communications liées à la tombola, sans rémunération ni avantage autre que le lot attribué. Ils peuvent s'y opposer par écrit dans un délai de 15 jours suivant l'annonce du tirage à chaque gagnant en adressant un email à dpo@lesouffle.org ou par courrier adressé à : Fondation du Souffle, 68 boulevard Saint-Michel, 75006 Paris.

Article 10 – Responsabilité

La Fondation du Souffle ne saurait être tenue responsable :

- d'éventuels dysfonctionnements techniques affectant la plateforme GoTombola,
- de tout dysfonctionnements et interruptions techniques autres affectant le participant, notamment en lien avec sa connexion internet ou un moyen de paiement en ligne, l'empêchant d'accéder au site de la tombola ou de finaliser sa participation
- de l'interruption ou annulation de la tombola pour des cas de force majeure,
- d'erreurs dans les coordonnées fournies par les participants,
- en cas d'échec d'acheminement des correspondances entre la Fondation du Souffle et les participants dans le cadre de cette tombola.



La Fondation du Souffle se réserve le droit :

- de modifier, suspendre, proroger ou annuler la tombola à sa seule initiative si les circonstances l'exigent,
- d'exclure définitivement du jeu toute personne qui, par son comportement frauduleux ou déloyal, nuit au bon déroulement du jeu,
- de poursuivre par tous moyens, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas de communication d'informations erronées.

La Fondation du Souffle ne saurait être tenue responsable dans les cas susmentionnés.

En cas d'annulation de la tombola avant tirage au sort, les tickets achetés seront intégralement remboursés aux participants dans les meilleurs délais.

Article 11 - Réclamations

Aucune réclamation d'aucune sorte ne peut intervenir concernant la tombola au-delà d'un délai d'un mois à compter de sa clôture, soit après le 4 décembre 2025.

Si les informations communiquées par un participant ne permettent pas de l'informer de son gain ou de lui faire parvenir, il perd sa qualité de gagnant et ne peut à aucun moment effectuer de réclamation à l'encontre de la Fondation du Souffle à ce titre.

Article 12 – Dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement sera déposé chez Maître Didier Richard, commissaire de justice, avant le lancement officiel de la tombola. Il pourra être consulté gratuitement :

- sur la plateforme de la tombola GoTombola,
- ou adressé sur simple demande par mail à tombola@lesouffle.org ou sur demande écrite à l'adresse postale de la Fondation du Souffle.

Article 13 – Aide / Assistance

Pour toute question relative à la tombola, les participants peuvent écrire à : tombola@lesouffle.org.

POUR COPIE CONFORME



Annexe 1 – descriptifs des lots

Lot n°1 – Séjour Club Med La Pointe aux Canonniers – Île Maurice (Partenaire : SOS Oxygène, par l'intermédiaire d'un partenaire qui souhaite rester anonyme - <https://www.sosoxygene.com/>)

Le lot consiste en un séjour pour deux (2) personnes au Club Med La Pointe aux Canonniers situé à l'Île Maurice, comprenant :

- Durée : sept (7) nuits consécutives et huit (8) jours
- Hébergement : chambre supérieure avec vue mer, en occupation double
- Formule : séjour en All Inclusive, incluant :
 - l'hébergement pour deux (2) personnes,
 - les repas et boissons prévus par la formule Club Med,
 - les animations, activités sportives et nautiques proposées par l'établissement pour les résidents
- Transport : vols aller-retour au départ de Paris pour deux (2) personnes en classe economy
- Transferts : transferts aller-retour entre l'aéroport d'arrivée à l'Île Maurice et l'hôtel

Période de validité : le séjour est valable jusqu'au 31 décembre 2026, sous réserve de disponibilités au moment de la réservation.

Valeur indicative : 5 000 € TTC (cinq mille euros toutes taxes comprises)

Conditions particulières :

- Le lot est strictement personnel, non cessible et ne peut être échangé contre sa contre-valeur en espèces ni contre tout autre lot ou prestation
- Toute modification éventuelle des dates est soumise aux disponibilités du Club Med
- Le séjour doit être réservé conformément aux modalités communiquées au gagnant

Exclusions et frais non inclus :

Restent à la charge exclusive du gagnant et de son accompagnant :



- tous frais de transport non expressément mentionnés comme inclus (ex. : trajets domicile/aéroport de départ à Paris),
- toute dépense d'hébergement, de restauration, de boissons ou de loisirs ne figurant pas dans la formule Club Med,
- ainsi que toutes dépenses personnelles, taxes locales, assurances voyage, frais de visa, ou autres frais annexes

Lot n°2 & 3 – Deux purificateurs d'air City M H14 (Partenaire : CAMFIL - <https://www.camfil.com/fr-fr/>)

Le lot consiste en deux (2) purificateurs d'air City M H14 de la marque CAMFIL, comprenant :

- Prestations incluses :
 - Deux purificateurs d'air City M H14, conçus pour éliminer poussières fines, pollens, bactéries, virus et autres particules nocives
 - Livraison incluse en France métropolitaine
 - Garantie constructeur incluse pendant 2 ans
- Caractéristiques principales :
 - Filtration HEPA H14 : filtres de très haute efficacité selon la norme européenne EN1822, capables de retenir 99,995 % des particules de taille inférieure à 0,1 µm.
 - Filtration moléculaire : complémentaire pour éliminer odeurs et polluants gazeux
 - Distribution 360° de l'air pur : diffusion homogène dans toutes les directions
 - Fonctionnement silencieux : 21,7 dB en vitesse 4, faible consommation électrique (moins de 10 €/an en fonctionnement continu)
 - Sécurité et technologie : zéro génération de polluants ou irritants (ozone, radicaux libres, etc.), utilisation sûre en présence de personnes
 - Efficacité scientifique confirmée (notamment au Centre d'Innovation de Lyonbiopôle) : filtration jusqu'à 99,9 % du virus SARS-CoV-2 en 20



minutes d'utilisation, avec disparition totale des virus sur les filtres à 48 heures

- Maintenance facile : changement des filtres rapide et sans risque de contamination
- Certification ECARF : protection contre les allergènes
- Solution plug & play, compacte et mobile, adaptée à la maison, au bureau ou à tout autre espace intérieur

Valeur indicative : environ 2 000 € TTC (deux mille euros toutes taxes comprises)

Conditions particulières :

- Le lot est strictement personnel, non cessible et ne peut être échangé contre sa valeur en espèces ni contre tout autre lot ou prestation

Exclusions et frais non inclus :

Restent à la charge exclusive du gagnant :

- tous frais de maintenance, d'entretien, de dépannage, de réparation et d'achat de consommables nécessaires à l'usage des purificateurs

Lot n°4 – Visite privée de l'univers de Claude Monet à Giverny (Partenaire : Normandy Melody - <https://www.normandy-melody.com/>)

Le lot consiste en une (1) visite privée pour deux (2) personnes à Giverny, comprenant :

- Visite guidée : accompagnement par un guide conférencier spécialiste de l'histoire de l'art, pour découvrir les lieux emblématiques de la vie et de l'œuvre de Claude Monet
- Lieux visités :
 - La maison de Claude Monet, incluant les pièces privées, l'atelier de l'artiste, la salle à manger jaune iconique et la collection d'estampes japonaises
 - Les jardins de Monet : le Clos Normand et le jardin d'eau, avec ses nymphéas, sa glycine en cascade et le célèbre pont japonais
- Durée : 1h30 à 2h
- Lieu de rendez-vous : devant le Restaurant Les Nymphéas à Giverny

POUR COPIE CONFORME



- Période : visites possibles du 1er avril au 1er novembre 2026, sous réserve de disponibilités

Valeur indicative : 400 € TTC (quatre cents euros toutes taxes comprises).

Conditions particulières :

- Le lot est strictement personnel, non cessible et ne peut être échangé contre sa contre-valeur en espèces ni contre tout autre lot ou prestation

Exclusions et frais non inclus :

Restent à la charge exclusive du gagnant et de son accompagnant :

- tous frais de transport, d'hébergement, de restauration, de boissons ou autres dépenses annexes non expressément mentionnés comme inclus dans la description du présent lot

Lot n°5 - Massage personnalisé à domicile (Partenaire : SOS Oxygène, par l'intermédiaire d'un partenaire qui souhaite rester anonyme - <https://www.sosoxygene.com/>)

Le lot consiste en un massage personnalisé à domicile pour une (1) personne, réalisé par un praticien spécialisé, comprenant :

- Prestation : massage sur mesure adapté aux besoins et préférences de la personne gagnante, visant à libérer les tensions et favoriser la détente.
- Lieu : domicile du bénéficiaire
- Rendez-vous : sur réservation préalable, à convenir directement avec le praticien

Validité : le bon est nominatif, valable jusqu'à son utilisation et sans limitation de date, sous réserve de disponibilité du praticien

Valeur indicative : 250 € TTC (deux cent cinquante euros toutes taxes comprises)

Conditions particulières :

- Le lot est strictement personnel, non cessible et ne peut être échangé contre sa contre-valeur en espèces ni contre tout autre lot ou prestation
- La date et l'heure de la prestation seront fixées selon les disponibilités du praticien et en accord avec le bénéficiaire

POUR COPIE CONFORME



Exclusions et frais non inclus :

Restent à la charge exclusive du gagnant :

- tous frais de transport, d'hébergement, de restauration, de boissons ou autres dépenses annexes non expressément mentionnés comme inclus dans la description du présent lot

Lot n°6 à 10 – Nuit en chambre supérieure au fil de l'Oise (Partenaire : T'Aim Hotel - <https://www.taimhotel.com/fr/>)

Le lot consiste en 5 bons cadeaux pour une (1) nuit pour deux (2) personnes en chambre supérieure au T'Aim Hotel, comprenant :

- Hébergement : chambre supérieure avec vue sur l'Oise, pour deux personnes
- Petit-déjeuner : inclus pour les deux bénéficiaires, servi dans l'établissement
- Prestations incluses : nuitée et petit-déjeuner, conformément à la description du lot

Validité : le séjour est valable jusqu'au 31 décembre 2026, sous réserve de disponibilité au moment de la réservation

Valeur indicative : 199 € TTC (cent quatre-vingt-dix-neuf euros toutes taxes comprises)

Conditions particulières :

- Le lot est strictement personnel, non cessible et ne peut être échangé contre sa contre-valeur en espèces ni contre tout autre lot ou prestation
- Toute modification éventuelle des dates est soumise aux disponibilités de l'établissement

Exclusions et frais non inclus :

Restent à la charge exclusive du gagnant et de son accompagnant :

- tous frais de transport, d'hébergement, de restauration, de boissons ou autres dépenses annexes non expressément mentionnés comme inclus dans la description du présent lot

Lot n°11 – Carte de 10 cours Oly Be (Partenaire : OlyBe - <https://www.olybe.com/>)

Le lot consiste en une (1) carte donnant accès à dix (10) cours proposés par les studios Oly Be, pouvant être suivis en présentiel dans les studios, comprenant :



- Prestations incluses : accès à 10 cours en studio encadrés par des professeurs certifiés
- Lieu : studios OlyBe à Paris, Lyon, Bordeaux, Lille
- Modalités d'utilisation : le gagnant se verra remettre un code cadeau à utiliser sur la plateforme OlyBe
- Durée de validité du code cadeau : code cadeau à activer avant le 11 mars 2026
- Les cours devront être suivis selon les conditions et disponibilités proposées par Oly Be

Valeur indicative : 199 € TTC (cent quatre-vingt dix neuf euros toutes taxes comprises)

Conditions particulières :

- Le lot est strictement personnel, non cessible et ne peut être échangé contre sa contre-valeur en espèces ni contre tout autre lot ou prestation

Exclusions et frais non inclus :

Restent à la charge exclusive du gagnant :

- tous frais annexes non expressément mentionnés comme inclus par Oly Be, tels que, notamment, frais de transports, achat ou location de matériel personnel ou toutes autres dépenses accessoires

Lot n°12 – Abonnement annuel en ligne Oly Be (Partenaire : OlyBe - <https://www.olybe.com/>)

Le lot consiste en un (1) abonnement annuel en ligne donnant accès en illimité aux cours en ligne (programmes et vidéos, lives et replays) proposés par Oly Be, comprenant :

- Prestations incluses : accès en illimité aux cours en ligne (programmes et vidéos, lives et replays)
- Lieu : en ligne, accessible depuis n'importe quel lieu disposant d'une connexion Internet
- Modalités d'utilisation : le gagnant se verra remettre un code cadeau à utiliser sur la plateforme OlyBe

POUR COPIE CONFORME



- Durée de validité du code : code cadeau à activer avant le 11 mars 2026
- Conditions d'accès : les cours devront être suivis selon les conditions et disponibilités proposées par Oly Be

Valeur indicative : 119,99 € TTC (cent quatre-vingt-dix-neuf euros toutes taxes comprises)

Conditions particulières :

- Le lot est strictement personnel, non cessible et ne peut être échangé contre sa contre-valeur en espèces ni contre tout autre lot ou prestation

Exclusions et frais non inclus :

Restent à la charge exclusive du gagnant :

- tous frais annexes non expressément mentionnés comme inclus par Oly Be, tels que, notamment, frais de transports, achat ou location de matériel personnel ou toutes autres dépenses accessoires

Lot n°13 à 22 – Journée au Parc Zoologique du Pal (Partenaire : Parc Zoologique du Pal - <https://www.lepal.com/>)

Le lot consiste en une 10 (dix) invitations d'une journée pour une (1) personne au Parc Zoologique du Pal, comprenant :

- Accès au parc : visite du Parc Zoologique du Pal, permettant la découverte de plus de 1 000 animaux venus des cinq continents, ainsi que des espaces naturels préservés et des animations pédagogiques
- Durée : billet valable pour une journée complète

Validité : le billet est valable jusqu'au 27 septembre 2026

Conditions particulières :

- Le billet est strictement personnel, non cessible et ne peut être échangé contre sa contre-valeur en espèces
- Le billet est non remboursable et ne peut être remplacé en cas de perte

Valeur indicative : 39 € TTC (trente-neuf euros toutes taxes comprises)



Exclusions et frais non inclus :

Restent à la charge exclusive du gagnant et de tout accompagnant :

- tous frais de transport, d'hébergement, de restauration, de boissons ou autres dépenses annexes non expressément mentionnés comme inclus dans la description du présent lot

Lot n°23 à 32 – Dix (10) billets pour un vol en Ballon Generali de Paris (Partenaire : Groupe Aérophile et Ballon Generali - <https://ballondeparis.com/>)

Le lot consiste en dix (10) billets individuels permettant de vivre une expérience unique à bord du Ballon Generali de Paris, situé dans le parc André Citroën (15^e arrondissement de Paris).

- Prestations incluses :
 - Un vol en ballon captif pour dix (10) personnes (un billet par personne)
 - Ascension à 150 mètres de hauteur offrant une vue panoramique sur la capitale
 - Mesure en temps réel de la qualité de l'air et de la pollution grâce aux capteurs embarqués
- Caractéristiques principales :
 - Panorama à 360° sur Paris et ses monuments emblématiques (Sacré-Cœur, Tour Eiffel, etc.)
 - Vol doux et silencieux, accessible à tous (hors restrictions précisées ci-dessous)
 - Ballon captif emblématique du savoir-faire du groupe Aérophile

Valeur indicative unitaire : 20 € TTC (vingt euros toutes taxes comprises)

Valeur totale du lot : 200 € TTC (deux cents euros toutes taxes comprises)

Conditions particulières :

- Billets sans date de fin de validité, valables jusqu'à leur utilisation
- Billets non remboursables et non échangeables contre espèces
- Vol interdit aux femmes enceintes

POUR COPIE CONFORME



- Le ballon volant uniquement selon des conditions météorologiques favorables, il est recommandé de vérifier la faisabilité du vol sur le site ballondeparis.com avant tout déplacement

Exclusions et frais non inclus :

Restent à la charge exclusive des gagnants :

- tous frais de transport, d'hébergement, de restauration, de boissons ou autres dépenses annexes non expressément mentionnés comme inclus dans la description du présent lot

POUR COPIE CONFORME

